

AVIS PUBLIC

FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLUS SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

Conformément à l'article 15 de la loi sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux, chapitre E-15.1.0.1, ont suivi la formation obligatoire les élus suivants :

M. Gilles Gosselin, maire

M. Michel Prince (Siège #1)

Mme France Darveau (Siège #2)

M. Laurent Garneau (Siège #3)

M. Michel Lequin (Siège #4)

M. Guy Thériault (Siège #5)

M. Denis Perreault (Siège #6)

DONNÉ À HAM-NORD, ce 26^e jour de mai 2022.



**Thérèse N. Lemay, Directeur général
et greffier-trésorier**